



Point sur l'actualité financière du régime général

Ce document constitue une synthèse des dernières informations disponibles concernant les comptes du régime général pour l'exercice 2004. Il propose à ce titre une actualisation des prévisions relatives aux postes de dépenses et de recettes les plus importants telles qu'elles ont été publiées dans le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) de septembre 2004. Les éléments présentés ici ont un caractère provisoire et non exhaustif. Les données comptables portant sur le mois de décembre (pour partie) ainsi que les opérations de clôture des comptes (provisions, comptabilisation des produits à recevoir...) ne sont en effet pas encore connues et peuvent avoir un impact très significatif sur le solde définitif du régime général. Les comptes définitifs pour 2004, qui seront publiés en avril et analysés lors de la prochaine réunion de la CCSS, pourront donc s'écarter des éléments présentés ici.

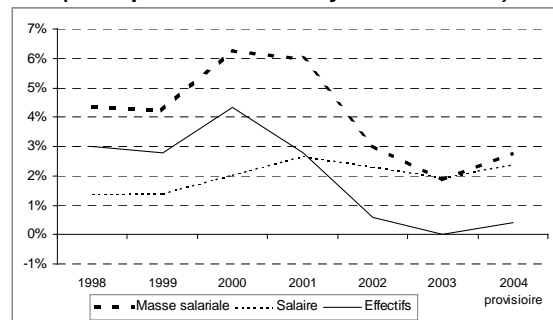
Les dernières informations de l'ACOSS concernant les encaissements de cotisations confirmeraient l'hypothèse de taux de croissance de la masse salariale du secteur privé retenue dans le rapport de la CCSS de septembre 2004.

Ce taux de croissance est de +2,8% sur le champ de recouvrement des URSSAF (qui est le champ pertinent pour mesurer les recettes du régime général et qui diffère légèrement du champ de la comptabilité nationale), soit une progression de 0,9 point par rapport au taux de croissance de l'année 2003.

Le taux de croissance de la masse salariale plafonnée, sur laquelle sont assises la majorité

des cotisations de la branche retraite, serait limité à 2,5% en raison de l'évolution modérée du plafond de la sécurité sociale (+1,8% au 1^{er} janvier 2004), inférieure à celle du salaire moyen (+2,4%).

Taux de croissance de la masse salariale totale (champ EB-ER¹ - en moyenne annuelle)



Source : SEQUOIA (ACOSS)

Les recettes du régime général assises sur les revenus d'activité du secteur salarié privé (cotisations, exonérations compensées et CSG), qui représentent près des deux tiers des ressources du régime général, seraient donc conformes aux prévisions de septembre dernier.

Les prévisions sur les autres recettes pourraient être révisées sur quelques points, avec un impact global limité sur les comptes.

Ainsi, la baisse des contributions (cotisations et CSG) des travailleurs indépendants, en raison de la modification du calendrier de

¹ D'après la nomenclature économique de synthèse. Les secteurs EB à ER selon cette nomenclature approchent de manière satisfaisante le champ de recouvrement des URSSAF pour le secteur salarié privé. Ce champ est légèrement plus étendu que celui de la comptabilité nationale puisqu'il inclut les secteurs de la santé et de l'éducation marchandes.

recouvrement (suppression de l'ajustement), ne serait que de 0,6% par rapport à 2003 (contre 1,8% retenu dans le rapport de la CCSS). Cette révision à la hausse s'expliquerait par des revenus 2003 (sur lesquels portent les contributions de 2004) plus élevés qu'anticipé.

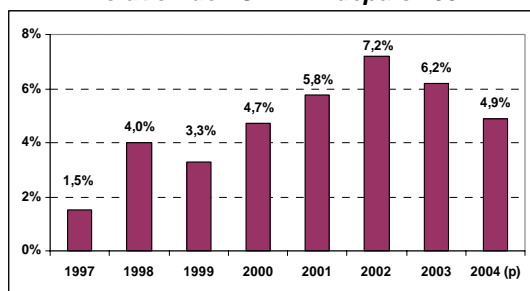
Cette révision se traduit par environ 100 M€ de recettes supplémentaires, réparties à peu près également entre la CNAM et la CNAF.

Par ailleurs les dernières statistiques du régime d'assurance chômage conduisent à réviser à la hausse le montant de cotisations retraite des chômeurs prises en charge par le FSV. Ainsi, l'effectif moyen de chômeurs concerné serait supérieur de 45 000 à la prévision de septembre, conduisant à une hausse du transfert du FSV à la CNAV de 100 M€.

La croissance des dépenses dans le champ de l'ONDAM devrait s'élever à 4,9%, selon le dernier chiffre communiqué par la CNAM².

Ce taux d'évolution est inférieur à l'hypothèse retenue lors de la CCSS de septembre (5,2%). Selon cette estimation, le montant des dépenses dans le champ de l'ONDAM serait de 130,7 milliards d'euros, ce qui représente un dépassement de l'objectif initial de 1 milliard d'euros (contre 1,3 dans l'estimation de septembre). Les dépenses du champ de l'ONDAM devraient donc enregistrer en 2004 l'augmentation la moins forte depuis quatre ans.

Evolution de l'ONDAM depuis 1997



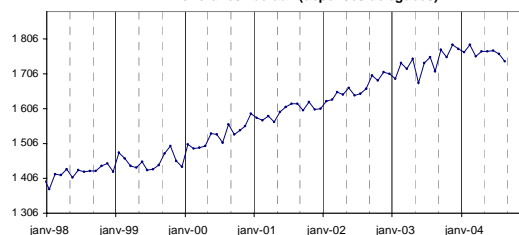
Source : CNAM/DSS

Ce ralentissement s'explique par celui observé sur les honoraires libéraux...

Après deux années de forte croissance (+7% par an), les honoraires libéraux remboursés par le régime général auraient progressé de 3,9% en 2004. L'infléchissement concerne l'ensemble des professions et peut s'expliquer d'abord par la quasi absence de mesures de revalorisations tarifaires à la différence des

années antérieures, ensuite par les mesures de la LFSS de 2004 et enfin par les premiers effets d'annonce de la réforme de l'assurance maladie (« *impact psychologique* »).

Honoraires libéraux (dépenses déléguées)



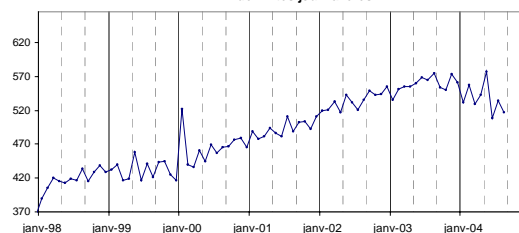
Source : CNAM/DSS

...mais aussi sur les indemnités journalières...

D'abord perceptible sur les indemnités journalières de moins de trois mois depuis l'année 2003, le ralentissement a également concerné à partir du début de l'année 2004 les indemnités journalières de plus de trois mois. Ainsi, après une progression de 11% en 2002 puis 7% en 2003, les dépenses d'indemnités journalières auraient légèrement diminué en 2004 (- 0,7 %).

L'infléchissement est à mettre en relation avec la situation du marché de l'emploi et avec le plan de contrôle des IJ initié par la CNAM en 2003.

Indemnités journalières

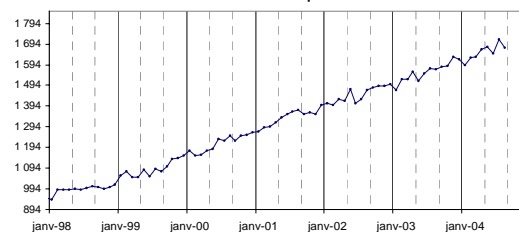


Source : CNAM/DSS

...tandis que la tendance des médicaments et dispositifs médicaux reste soutenue.

En revanche, les remboursements de médicaments ont conservé une croissance rapide, supérieure à 7 %, qui s'explique davantage par un effet structure (arrivée de nouveaux médicaments plus coûteux) que par un effet volume qui reste modéré. Y contribuent également l'augmentation des taux de remboursement (médicaments vignetés à 100%, exonération au titre des ALD) et la forte croissance de la rétrocession hospitalière³.

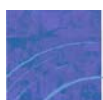
Médicaments et dispositifs médicaux



Source : CNAM/DSS

² CNAM – Point d'information mensuel – 8 février 2005

³ Il s'agit des médicaments consommés en ville qui sont délivrés par les pharmacies hospitalières.



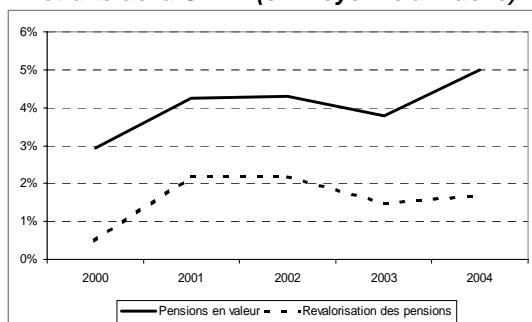
En ce qui concerne les établissements, les dépenses auraient progressé d'environ 5 % en 2004, soit légèrement plus rapidement que l'objectif initial (4,6 %).

Les dépenses de la branche retraite au titre des pensions seraient conformes aux prévisions retenues par la CCSS.

L'accélération des dépenses de la CNAV, sous l'effet de la mise en œuvre de la mesure de retraite anticipée, porterait la croissance des prestations légales à +5,0% en 2004 (contre +3,7% en 2003).

Les dernières données disponibles de la CNAV indiquent, qu'au 31 décembre 2004, 124 300 dossiers de bénéficiaires de la retraite anticipée ont été liquidés⁴, ce qui ne remet pas en cause les hypothèses de dépenses présentées dans le rapport de la CCSS.

Taux de croissance des prestations légales retraite de la CNAV (en moyenne annuelle)



Source : DSS

Les informations portant sur les dépenses de la branche famille pour 2004, encore très fragmentaires, pourraient conduire à réviser sensiblement à la hausse les charges de la CNAF pour 2004.

Les prestations légales, hormis celles destinées au logement, à la petite enfance et aux handicapés, connaîtraient un rythme de croissance conforme à la prévision de septembre.

Les données mensuelles relatives aux aides à la garde (PAJE, AGED et AFEAMA) et aux prestations extralégales sont trop irrégulières et fragmentaires pour permettre d'infirmier ou de confirmer la prévision de la CCSS.

Le coût de l'allocation de base de la PAJE pourrait être supérieur de 65 M€ à la prévision de septembre. Le nombre de familles bénéficiant de la hausse du plafond de ressources semble en effet avoir été sous évalué. Ainsi près de 250 000 familles supplémentaires pourraient bénéficier de cette allocation à terme, l'estimation initiale étant de 200 000 familles.

En revanche, le nouveau complément de libre choix d'activité accordé dès le premier enfant, en cas de réduction ou d'interruption de l'activité professionnelle, connaîtrait une diffusion moins large que prévu : le taux de recours à cette aide serait voisin de 15%, contre une hypothèse de 30% retenue dans le rapport de la CCSS.

Les dépenses de logement progresseraient sensiblement plus vite que dans la prévision de la CCSS. Cette accélération conduit à réviser à la hausse de 150 M€ la charge de la CNAF au titre du logement.

⁴ Ce nombre pourrait encore évoluer légèrement compte tenu de ce que la date d'effet de certains des dossiers est antérieure à la liquidation.



Evolution des principales hypothèses de prévision pour 2004

	Résultats 2003	Prévisions 2004			
		LFSS 2003	CCSS juin 2004	CCSS sept.2004	Janvier 2005
Masse salariale secteur privé	1,9%	3,1%	2,9%	2,8%	2,8%
ONDAM (tous régimes)	6,2%	4,0%	4,6%	5,2%	4,9%
Prestations légales retraite	3,8%	5,8%	5,8%	5,0%	5,0%
Prestations légales famille	2,1%	3,4%	3,1%	3,5%	3,9%

